



Jardin de poche – Règles du jeu

Règles valables pour tous types d'emplacements

1 Emplacement, sécurité et cohabitation

- Pour aménager un jardin de poche, choisissez un espace qui une fois cultivé
 - ne gênera pas les autres usages de cet espace : jeux, chiens, événements, etc.;
 - n'obstruera la vue ni pour les piétons ni pour les cyclistes, ni pour les automobilistes ;
 - ne représentera pas un obstacle pour les personnes à mobilité réduite, en particulier si des bacs, barrières ou bordures sont installées;
 - ne représentera pas de nuisances pour les voisins directs : évitez de vous placer sous leurs fenêtres !
- Si vous souhaitez cultiver des plantes comestibles, veillez à ce que de l'eau soit disponible sur place : domicile, commerçants du quartier ou fontaine de la ville. Attention, les fontaines ne peuvent servir qu'à se fournir en eau, et non à laver vos légumes.
- Garantissez l'accès de votre jardin de poche à toutes et à tous : pas de barrière fermée.

2 Choix des plantes, écologie et biodiversité

- Choisissez des fleurs, des plantes aromatiques ou potagères ou des buissons de petits fruits, mais pas d'arbres.
- Privilégiez les espèces indigènes¹ ou les plantes comestibles.
- Bannissez les espèces exotiques envahissantes figurant dans les listes noires et d'observation publiées sur www.infoflora.ch; si possible éliminez celles qui s'invitent toutes seules.
- Travaillez avec des modes de culture respectueux de l'environnement - terreau de compost, produits biologiques. L'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et d'engrais chimiques est interdite.

3 Entretien

- Entretenez et nettoyez votre jardin de poche tout au long de l'année. Si nécessaire, évacuez les produits de la coupe et mettez-les dans votre compost individuel.
- Prenez toutes les précautions de sécurité et d'hygiène nécessaires lors des travaux d'entretien, compte tenu des contraintes en milieu urbain : circulation, déjections canines, déchets, etc.
- Maintenez une couverture végétale toute l'année et ne laissez pas le sol à nu, même en hiver, afin de protéger le sol et ses organismes des écarts de température et limiter le ruissellement de la terre lors de fortes précipitations.

¹ Espèces indigènes: espèces figurant dans la Flora Helvetica, à l'exception des hybrides et des plantes cultivées.



Règles valables pour des emplacements spécifiques

1 Au pied d'un arbre

- Faites pousser des plantes non comestibles pour des questions sanitaires.
- Choisissez le pied d'un jeune arbre, il y aura davantage de terre à son pied, de soleil et de pluie qui aideront votre jardin à fleurir ; un conseil pour choisir votre arbre : s'il y a déjà de la végétation à son pied, c'est bon signe !
- Evitez le pied d'un arbre situé à côté d'un passage à piétons pour des raisons de sécurité si la végétation devient abondante.
- Vous pourrez ajouter du compost ou du terreau, mais jamais au-dessus du collet de l'arbre, cela l'abîmerait.
- Si vous travaillez le sol pour l'ameublir : travaillez avec douceur, et ne touchez pas aux racines.
- N'attachez et ne fixez rien au tronc !

2 Sur une pelouse, talus, petit espace vert

- Vous envisagez de planter des plantes comestibles ? La Ville procédera à une analyse du sol pour éviter de cultiver un sol pollué.
- Si le jardin de poche est voisin d'un arbre, ne cultivez pas et ne posez pas de bac à moins d'un mètre de sa couronne.
- Pensez que les chiens sont à hauteur de jardin et peuvent y accéder : choisissez des plantes hautes ou prévoyez une barrière.